



**PROGRAMME INDICATIF MULTIANNUEL 2021-2027
EN FAVEUR DE LA REPUBLIQUE DU NIGER**

*INSTRUMENT DE VOISINAGE, DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET DE COOPÉRATION
INTERNATIONALE — EUROPE DANS LE MONDE*

1. Lignes générales de la coopération internationale de l'UE au Niger

1.1. Bases de la programmation

Le Niger, partenaire stratégique de longue date de l'UE, se retrouve à un tournant historique après la réalisation d'élections présidentielles, législatives et locales ayant permis le premier transfert de pouvoir entre deux Présidents démocratiquement élus, et la prise de fonctions d'une nouvelle Assemblée nationale avec plus de 25% de femmes - plus que jamais dans l'histoire du pays - et de nouvelles autorités locales, ces dernières après 10 ans de gap électoral. Les prochains mois et années s'annoncent critiques tant sur le plan de la cohésion politique et sociale du pays, après des élections qui ont mis en lumière plusieurs lignes de clivage, que pour jeter des bases de la gouvernance inclusive et des réformes qui permettront au pays de faire face à la crise sécuritaire, humanitaire et aux retombées de la crise sanitaire de COVID-19, et pour soutenir un programme de développement socio-économique transformationnel.

L'Europe a un intérêt stratégique dans la stabilité du Niger ; cette stabilité multifactorielle dépend de la situation sécuritaire, de la gouvernance socio-économique, de la réduction de la pauvreté des populations et d'une dynamique démocratique positive et inclusive. Dans ce cadre, le Niger, comme acteur de premier rang du G5 Sahel, joue un rôle important dans les grandes initiatives régionales, européennes et internationales visant à renforcer la paix et le développement dans le Sahel, dont : la Stratégie intégrée de l'Union européenne au Sahel, la Coalition pour le Sahel et le Partenariat pour la Sécurité et Stabilité dans le Sahel (P3S) ainsi que l'Alliance Sahel. En lien avec la nouvelle stratégie Sahel de l'Union européenne adoptée en avril 2021, l'ampleur et la nature des appuis européens au Niger seront déterminés par les efforts mis en œuvre par les autorités nigériennes, ainsi que par l'évaluation des résultats tangibles obtenus.

La base de la programmation est un document-cadre conjoint entre l'UE et ses États membres, les trois priorités identifiées par les Chefs de Mission de l'Union européenne au Niger lors de l'exercice de cadrage de cette programmation sont : (i) Promouvoir une approche intégrée pour la paix, la justice, la gouvernance inclusive et des institutions efficaces. (ii) Soutenir l'émergence d'une économie verte et digitale, pour et avec les jeunes ; (iii) Appuyer la gestion multidimensionnelle de la migration.

Ces priorités de l'Union européenne sont par ailleurs alignées avec la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) du Niger dont l'ambition à horizon 2035 est de « *bâtir un pays bien gouverné et pacifique ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès* ». Cette stratégie est construite autour de 6 axes: Sécurité des territoires; modernisation de l'Etat ; développement du capital humain; dynamisation et modernisation du monde rural; développement d'un secteur privé dynamique; la transition démographique.Elle est opérationnalisée par des plans quinquennaux dont le dernier en date est le Plan de Développement Economique et social (PDES) 2017-2021, décliné en de multiples stratégies et plan d'actions sectoriels. Les Objectifs du Développement Durable y sont intégrés. Les grandes orientations présentées par les nouvelles autorités¹, et qui formeront la base du prochain plan quinquennal sont alignées sur les axes de la SDDCI avec une emphase particulière sur la bonne gouvernance et la consolidation des institutions démocratiques; l'éducation, le développement des infrastructures économiques; l'exploitation des potentialités économiques; et, la solidarité et l'inclusion socioéconomique des catégories en situation de vulnérabilité.

Des risques clés seront à mitiger afin d'obtenir des résultats forts. En plus du contexte sécuritaire et sanitaire difficile et de la cohésion sociale fragile, nous citerons en particulier : la difficulté de traduire en impact réel le Plan de Développement Economique et Social en lien avec la complexité des outils de pilotage et de coordination et les capacités limitées de l'Administration—mais aussi avec la forte croissance démographique qui peine à être compensée par la croissance économique; la dépendance trop importante de l'Etat à l'aide au développement, elle-même fragmentée au niveau des bailleurs et acteurs de mise en œuvre; les faiblesses dans la gestion des finances publiques et les incidences de corruption; le développement inéquitable entre les territoires ; le changement climatique à l'échelle mondiale qui génère des chocs à l'échelle locale ; les disparités hommes/femmes structurelles et persistantes; des systèmes de santé et éducatif encore trop embryonnaires ; une prévalence de la malnutrition qui handicape sérieusement les jeunes Nigériens dans leur capacité à apprendre et travailler ; un climat des affaires dissuasif et un secteur privé formel très limité, peu diversifié et insuffisamment

¹ Discours d'investiture du Président Bazoum, Déclaration de Politique Générale

soutenu; des organisations de la société civile à capacité faible ; et les retombées en termes de mobilité des biens et des personnes des politiques menées par les pays voisins.

1.2. Etat de la programmation conjointe

L'exercice de pré-programmation, ainsi que la préparation des Team Europe Initiatives, ont été l'occasion de mettre en place une analyse stratégique conjointe ainsi qu'une approche convergente autour de deux documents « Gouvernance Paix Droits » et « Niger Générations Futures ». Cette dynamique Team Europe a mené à un accord de principe avec les Etats Membres présents au Niger (FR, DE, LU, BE, IT, ES, NL) et leurs agences² de travailler dès l'automne 2021 à un document de programmation conjointe.

1.3. Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec le Niger

Le Niger fait partie des premiers partenaires de l'Europe en Afrique sub-saharienne l'étendue de la palette des instruments déployés et l'ampleur des financements démontrent l'engagement politique en faveur de ce pays depuis une décennie. Du fait de facteurs internes et externes, et en dépit des moyens investis par l'Etat avec l'appui des bailleurs, cette palette d'actions ne produit pas encore les résultats escomptés : le Niger, dont la population est majoritairement rurale³ et jeune⁴, en lien avec une forte croissance démographique (+3,9% par an), demeure en dernière position de l'Indice de développement humain (IDH) et de l'Indice d'inégalité de genre (IIG) avec des valeurs respectives de 0.353 et 0.724 en 2019.

La stabilisation du Niger passera nécessairement par une intervention adaptée dans les zones fragiles et un essor économique source d'espoir. La démarche proposée consiste en l'interaction de trois domaines d'intervention pour adresser, en partenariat avec le Niger, ces deux dimensions de manière adéquate. Le renforcement de la gouvernance (domaine prioritaire 1) permettra de favoriser le retour / la consolidation de la paix, créant par là un cadre favorable au développement du capital humain mais aussi économique du pays. L'investissement dans l'éducation et la formation professionnelle (domaine prioritaire 2) permettra aux jeunes nigériens de se lancer sur un marché du travail diversifié et/ou au service de l'administration et de la gouvernance de leur pays. La création d'un cadre favorable à une croissance verte et inclusive et le développement d'un secteur privé créateur d'emplois, y compris agricole (domaine prioritaire 3) offriront des perspectives à la jeunesse tout en contribuant à création de richesse qui pourra financer les services que l'Etat offre à ses citoyens.

Cette démarche structurée permettra d'enclencher une dynamique positive à même de lutter, à terme, contre une pauvreté structurelle⁵ marquée par le sous-emploi, l'insécurité alimentaire chronique⁶ et la prévalence de la malnutrition aigüe globale notamment⁷.

Au Niger, la détérioration et l'amenuisement des ressources naturelles, qui constituent les bases productives principales du Niger, conjugués aux effets néfastes du changement climatique, sont des facteurs importants de conflits et de déstabilisation. L'insuffisance de disponibilité et de qualité des services sociaux de base dans les territoires et plus généralement, le non-respect du principe de subsidiarité, et le déséquilibre entre les territoires⁸ nuisent à la légitimité de l'Etat. Des réformes visant l'amélioration du système de gestion des finances publiques, sa transparence et la redevabilité mutuelle, sont indispensables pour améliorer l'efficacité des actions de développement mais aussi la réponse aux crises et chocs. L'insécurité, combinée à la faiblesse de l'Etat dans une partie de son territoire, favorise l'émergence de zones de non-droit qui pourraient devenir des plateformes d'appui aux groupes armés ou au terrorisme. Ainsi, dans certaines parties du pays le contexte sécuritaire et humanitaire est fortement dégradé, en particulier dans la région des trois frontières avec le Mali et le Burkina Faso, ainsi que dans celle du Lac Tchad. Les liens avec la criminalité organisée sont importants, souvent articulés avec les

2 Le Danemark n'est pas présent au Niger, mais envisage de pouvoir aussi participer à la programmation lors de missions dans le pays.

3 Au moins 80% des ménages nigériens dépendent du secteur informel dans le domaine de l'agriculture-élevage et l'exploitation des ressources naturelles en zones rurales.

4 53,9% de la population étant âgée de moins de 15 ans en 2012

5 Le nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté est passé de 6,8 millions en 2005 à 9,5 millions en 2019. L'incidence de la pauvreté est estimée à 41,4% en 2019, alors qu'elle était de 48,2 % en 2011 (Banque mondiale).

6 Passée d'une estimation de 2m à 2,8m de personnes en 2020

7 12,7% chez les enfants de moins de cinq ans selon l'enquête nationale SMART 2020. La malnutrition chronique est également un sérieux problème de santé publique chez les enfants venant des familles les plus aisées (les 20% les plus aisés de la population, où 35% des enfants sont affectés) et certaines poches importantes de malnutrition persistent dans des zones de productions agricole abondantes. Les causalités et réponses à la malnutrition se situent donc à plusieurs niveaux (files sociaux, éducation, genre, chaînes de valeurs agricoles) et nécessitent un suivi fin en continu afin d'adapter en temps réel.

8 Il existe un déséquilibre important entre les territoires, en termes d'accès et de qualité des services publics, d'investissement, de développement économique et d'emploi. A titre d'exemple, selon la Banque Mondiale, Niamey représente à elle-seule environ 27 % du PIB alors qu'elle représente un peu moins de 6% de la population en 2015.

migrations irrégulières traversant le territoire nigérien en direction de l'Europe. Le risque d'extension et d'aggravation des multiples conflits au Sahel est un enjeu commun. Une dynamique positive ne saurait s'enclencher sans des fondamentaux solides en terme de redevabilité des politiques publiques, de justice et de protection des droits humains, de respect du droit humanitaire international, de sécurité nationale renforcée à travers la coordination civilo-militaire, et d'anticipation des crises et chocs.

C'est pourquoi, le renforcement de la **gouvernance (domaine prioritaire 1)** – de la gestion responsable des affaires et des ressources publiques⁹ – est un axe fondamental, un préalable clé pour la réussite, tant pour la réponse aux crises et aux chocs que pour le développement à long terme. En premier chef, il s'agit de consolider la démocratie et la gouvernance inclusive, afin de renforcer la cohésion sociale et politique après des élections qui ont dévoilé des clivages qui pourraient s'approfondir et s'élargir en absence d'action énergique. Ceci passe par le renforcement des institutions nationales et de l'efficacité de l'action de l'administration publique, mais surtout par la redevabilité de l'Etat notamment vis-à-vis de : i) sa responsabilité pour ramener la sécurité, bien public, à travers le territoire national, afin d'également pouvoir y redéployer des services de base pour les citoyens, et ii) sa redevabilité par rapport à la réalisation des objectifs du PDES et du plan qui le succédera, ainsi que dans la bonne gestion des finances publiques qui le sous-tendent. L'UE soutiendra cet effort national, et le dialogue politique sera clé pour que ce partenariat soit et reste efficace.

Des interventions à travers un Triple Nexus Humanitaire Développement Paix sont à prévoir pour appuyer une présence effective de l'État sur les territoires les plus exposés à l'insécurité, renforcer l'état de droit (renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure pour la protection des populations dans le respect du droit international humanitaire et à travers la coordination civilo-militaire, le respect des droits humains et la lutte contre l'impunité et les trafics, l'accès à une justice crédible et efficace). Cette approche concertée sera nécessaire pour mettre en place un pilotage multidisciplinaire structuré de réponse intégrée aux chocs et aux crises¹⁰, en capitalisant sur les mécanismes existants comme par exemple de Dispositif National de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires et pour une meilleure prévention des crises et chocs. Au-delà de l'aspect préventif, la restauration des écosystèmes dégradés et fragiles¹¹ (y compris les aires protégées, les parcs), de plus en plus mis sous pression, et le renforcement de la gouvernance foncière, combinées au retour de la sécurité et de l'Etat dans les zones fragiles contribueront à l'émergence de filières économiques locales et d'emplois.

L'éducation et la formation professionnelle (domaine prioritaire 2) contribueront de façon déterminante au développement du capital humain, mais aussi à des dimensions transversales transformatrices clés (droits humains, genre, digital, santé, fécondité, nutrition et environnement). Nos actions en faveur de la gouvernance et d'une économie inclusive et verte ne sauraient porter leurs fruits sans la construction d'un système éducatif inclusif, équitable et efficace¹².

En dépit des financements extérieurs et nationaux dont il bénéficie, le système éducatif nigérien n'est pas encore en mesure d'assurer l'acquisition et la consolidation des connaissances de base (lecture, écriture et calcul), de compétences pour l'insertion économique et de jouer son rôle d'ascenseur social. En effet, compte tenu des échecs scolaires au primaire et des abandons massifs dès la première année du secondaire (y compris les enfants déplacés), une majorité d'enfants ne maîtrisent pas les compétences fondamentales¹³. La demande d'éducation est fortement influencée par l'offre, considérée par les familles comme inadaptée car ne répondant pas véritablement aux attentes des familles (la rentabilité économique étant la première d'entre elles), de mauvaise qualité (tant en matière d'intrants que de résultats d'apprentissage), voire en contradiction avec les valeurs véhiculées dans la société¹⁴. En outre, seuls 3% des enfants issus des ménages les plus pauvres atteignent le niveau d'instruction secondaire et le taux net de scolarisation secondaire est 14 fois plus élevé pour les enfants des familles les plus riches comparés aux pauvres¹⁵. Les impacts sociaux des lacunes dans la scolarisation des filles sont importants : l'âge médian des filles au premier mariage varie en effet de 15.6 ans parmi les filles non-

9 Définition du Conseil de l'Europe

10 En lien en particulier avec la priorité 2 du cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030

11 Le Niger est partie prenante de plusieurs initiatives régionales, parmi lesquelles la Grande Muraille Verte.

12 Environ sept Nigériens sur dix sont analphabètes, la fréquentation scolaire moyenne est inférieure à six ans et seules quatre filles du primaire sur dix atteignent la sixième année. Les résultats d'apprentissage sont parmi les plus faibles de la région. Près d'un jeune sur cinq en 2014 était sans occupation, c'est-à-dire, sans emploi, sans formation ou sans stage, situation pouvant engendrer précarité, perte de confiance en soi, incapacité à subvenir à ses besoins, désaffection, radicalisme, migration.

13 Plus de 50% des enfants de 7 à 12 ans et plus de 60% des jeunes de 13 et 16 ans sont hors de l'école soit 2 634 271 enfants et adolescents. Etude sur les enfants et adolescent(e)s en dehors de l'école au Niger, UNICEF, mai 2018.

14 Etude sur les déterminants de l'accès à l'éducation, UNICEF, 2019

15 ECVMA 2011

instruites à 21 ans parmi celles ayant au moins un niveau d'instruction secondaire¹⁶. De même, les corrélations avec l'incidence de malnutrition sont fortes : selon l'UNICEF, le retard de croissance globale touche 45% d'enfants dont la mère est sans aucun niveau d'instruction et 23% d'enfants dont la mère a au moins un niveau d'instruction secondaire. Enfin, l'accès à l'éducation comme service social de base pour les populations dans les zones frappées par l'insécurité, ainsi que pour les populations réfugiées et déplacées est un véritable défi.

Il s'agira de renforcer le rôle régalien de l'État relativement au secteur de l'éducation et de la formation, plus spécifiquement dans le domaine des statistiques, de la planification, de l'orientation, du respect des normes minimales de bonnes conditions d'enseignement et de la supervision du secteur privé couplée à une mise en œuvre accélérée sur le terrain. Elle sera accompagnée d'interventions fortes en faveur de l'enseignement technique et la formation professionnelle, dans une démarche stratégique et ciblée conçue dans un dialogue public privé, en ciblant les filières d'enseignement et de formation en lien avec des métiers porteurs et transformationnels pour le pays et permettre à la jeunesse et notamment aux jeunes filles de prétendre à des emplois plus décents. Dans les zones plus fragiles, un accompagnement des autorités locales pour la fourniture des services de base (voir domaine prioritaire 1 également) contribuera à l'accès à l'éducation et la formation pour les populations en situation de déplacement et les communautés qui les accueillent.

Dans ce contexte à défis multiples un engagement pour la jeunesse et les femmes, dans la durée, sera clé pour renverser ces tendances. Cette émergence nécessite un capital humain formé, et confiant dans l'avenir du pays mais aussi l'émergence d'un secteur privé dynamique et durable.

C'est pourquoi, **la croissance et l'économie verte (domaine prioritaire 3)**, sont essentielles à moyen terme. La stabilisation dans la durée du Niger passera nécessairement par le développement économique du pays. La structure économique très peu diversifiée et principalement informelle du Niger¹⁷ le rend en effet vulnérable aux chocs (ex. prix des matières premières) et n'est pas aujourd'hui en mesure de générer les emplois et la base taxable dont le pays a besoin à long terme. Mais surtout l'économie n'est pas en mesure de permettre à une population grandissante et jeune de pourvoir à ses besoins élémentaires en termes d'emploi et de services. Le secteur formel est pénalisé par un climat des affaires dissuasif, l'insuffisance d'infrastructures adéquates (énergie, eau, connectivité), le coût élevé des intrants, des difficultés d'accès au crédit et la capacité de développer des projets bancables et un capital humain inadapté aux besoins. A cet égard, l'accès au crédit est clé pour le développement du secteur privé, le Niger étant en situation particulièrement défavorable même par rapport à d'autres PMA¹⁸.

Il s'agira ainsi de générer l'espoir d'une vie meilleure aux générations de jeunes en âge de travailler, et notamment aux filles et aux femmes, et d'élargir les ressources dont l'État a besoin pour fournir des services de base. L'émergence d'un secteur privé viable doit permettre de constituer à terme des recettes fiscales plus pérennes et simples à déployer. Ce faisant, des opportunités pour les milliers de jeunes qui arrivent sur le marché du travail tous les ans, sans perspectives aujourd'hui, seront créées. Ce secteur privé, par son émergence, pourra justement se spécialiser dans certains des grands domaines stratégiques pour le Niger. Des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales renforceront les ressources des plus pauvres, en milieu rural, ainsi que la capacité nationale de subvenir aux besoins alimentaires. De même, ce secteur privé pourra contribuer à la construction et la maintenance des infrastructures dont le pays a besoin. Néanmoins, l'expansion du secteur privé devra être encadrée en prenant en compte l'environnement pour en assurer une meilleure durabilité.

1.4. Justification

Dans le cadre du partenariat avec le Niger, le choix des domaines prioritaires définis ci-dessus découle d'une analyse contextuelle dans un des pays les plus pauvres et les plus fragiles du monde, des travaux de bilan de la coopération UE passée¹⁹ et du dialogue étroit établi avec les États Membres sur les Initiatives Team Europe et

16 (EDSN-MICS, 2012)

17 La structure économique repose largement sur les secteurs agricole et extractif. L'agriculture primaire a été le principal moteur de la croissance et représente 40 % du PIB. L'industrie extractive joue également un rôle clé dans l'économie du Niger. Le Niger possède d'importantes richesses minérales, notamment de l'uranium et de l'or, et a commencé à exporter des produits pétroliers raffinés. L'industrie extractive représente 10 à 15% des recettes publiques et ces trois produits représentent environ 70% de la valeur totale des exportations.

18 Seuls 14% des Nigériens vivant en milieu rural ont accès à un compte bancaire formel contre 35% au Bénin, 39% au Sénégal et 40% au Burkina Faso. Ce taux est remarquablement bas, étant donné qu'environ la moitié des Nigériens (soit 47,2%) vivent dans les zones rurales. De même, seul un jeune sur dix (15-24 ans) a accès à un compte formel au Niger, contre 37% des pays pairs en Afrique subsaharienne.

19 Rapports de la cour des comptes, notamment sur l'appui budgétaire et le trust fund, évaluations des appuis budgétaires et des projets en cours (résultats préliminaires).

pour établir une meilleure division du travail²⁰.

Ainsi, le domaine prioritaire 1 répond à la première priorité identifiée conjointement avec les Etats Membres pour cette programmation, à savoir « Promouvoir une approche intégrée pour la paix, la justice, la gouvernance inclusive et des institutions efficaces ». Ceci est également en ligne avec les priorités des nouvelles autorités : sécurité des territoires, modernisation de l'Etat, bonne gouvernance et consolidation des institutions, inclusion socio-économique des catégories en situation de vulnérabilité. Les domaines prioritaires 2 et 3 répondent à la deuxième priorité identifiée conjointement avec les Etats Membres pour cette programmation, à savoir « Soutenir l'émergence d'une économie verte et digitale, pour et avec les jeunes ». Ceci est également en ligne avec les priorités nigériennes suivantes : développement du capital humain; dynamisation et modernisation du monde rural; développement d'un secteur privé dynamique ; le développement des infrastructures économiques; et l'exploitation des potentialités économiques.

Ce choix des domaines prioritaires s'inscrit dans le cadre du nouveau consensus européen sur le développement, de la Stratégie Afrique de l'Union européenne, de la Stratégie intégrée de l'Union européenne au Sahel, et de la Stratégie globale de l'Union européenne pour sa politique étrangère et de sécurité. Au niveau multilatéral, Il est guidé par l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, l'Accord de Paris sur le climat et la contribution déterminée au niveau national du Niger, et l'Agenda pour l'action d'Addis Abeba.

Cette démarche prend en compte des dynamiques transversales essentielles en alignement avec les stratégies et plans d'action de l'UE: le genre²¹ ; les droits humains et l'approche basée sur les droits²²; le changement climatique et l'environnement²³; la gestion multidimensionnelle de la migration et des déplacements forcés²⁴, et l'approche systémique des systèmes agroalimentaires, afin d'assurer un socle solide de développement durable²⁵.

Concernant la gestion de la problématique liée à la migration et aux déplacements forcés, le dialogue sur la mise en œuvre des politiques migratoires se poursuivra en s'appuyant sur la Politique Nationale de Migration (PNM) 2020-2035 et son Plan d'Action Quinquennal adoptés par le gouvernement nigérien au deuxième semestre 2020, et les capacités de l'État, tant au niveau central que local pour fournir des services de bases et protéger les droits et la sécurité des populations réfugiées et déplacées, ainsi que des communautés hôtes dans les zones fragilisées et de regroupement, seront renforcées (domaine prioritaire n°1). Force est de constater également que les réponses précédentes à la migration irrégulière sur la zone d'Agadez n'ont pas permis une reconversion économique durable des passeurs et des trafiquants en tout genre. Ceci constitue un risque à mitiger. Par ailleurs, sur les territoires du sud (ex : Maradi), pôle économique et démographique clef du pays, un risque de déstabilisation croissante sur cet axe migratoire pourrait faire émerger à court terme des défis majeurs. Il s'agira donc de combiner les interventions du domaine prioritaire gouvernance sur les zones déstabilisées avec celles du domaines prioritaires 3 (économie, inclusive et verte) dans la génération d'emploi et d'opportunités économiques durables dans ces zones. Ces interventions pourront également bénéficier aux populations réfugiées et déplacées, ainsi qu'aux migrants en quête d'intégration économique et sociale.

En termes de lutte contre le changement climatique, le domaine prioritaire 1 se penche notamment sur la gouvernance des ressources naturelles via la restauration des terres et la gestion du foncier. Le domaine prioritaire 2 inclura de la formation aux métiers de l'agriculture durable mais aussi de l'énergie verte, laquelle vise à préserver l'environnement et les écosystèmes, composantes clé de la résilience au changement climatique. Le domaine prioritaire 3, avec son accent sur le développement de chaînes de valeur agro-sylvo-pastoral, permettra d'appuyer des pratiques respectueuses de l'environnement et qui ne contribuent pas au changement climatique.

Un des axes du Pacte Vert de l'Union Européenne est la stratégie « de la ferme à la table » qui approche les systèmes agroalimentaires de façon systémique. Le présent programme multi annuel s'inscrit dans cette approche en se penchant sur la gouvernance des mécanismes structurels de réponse à l'insécurité alimentaire et le développement agricole durable en zones fragiles dans le domaine prioritaire 1 (approche restauration des terres en HIMO), et sur le développement agricole durable en zone plus stable via le domaine prioritaire 2 (approche

20 Le secteur de la santé (y inclus COVID) sera par exemple couvert par les Etats membres sur la période pour un montant indicatif de 115 MEUR et la BM pour un montant de 117 MUSS.

21 « Plan d'action sur l'égalité des sexes », GAP III, JOIN(2020)17, 25/11/2020

22 Plan d'Action de l'UE sur les Droits Humains et la Démocratie 2020-2024

23 La contribution déterminée au niveau national du Niger (3^e communication à l'UNFCCC) dans le cadre de l'Accord de Paris, mais aussi le Pacte Vert pour l'Europe, qui inclut notamment la stratégie « De la ferme à la table »

24 « Un nouveau pacte sur la migration et l'asile », COM/2020/609, 29/09/2020, mais aussi « Lives in Dignity », COM(2016)234 sur les réfugiés et les personnes déplacées internes

25 L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable

développement des chaînes de valeur).

L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la diminution progressive de la démographie seront accompagnées à travers l'action combinée des trois domaines en renforçant la gouvernance du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires, en assurant la prévention des conflits, l'amélioration de la production agricole mais aussi en permettant aux femmes à travers l'éducation et la formation de prendre un meilleur contrôle de leur vie et de leur donner les compétences adéquates pour leur indépendance, un meilleur espacement des naissances et un recul de l'âge du premier enfant (favorable à leur santé et aux indicateurs de fourniture des services de base du pays), de mieux s'occuper de leurs enfants en termes d'équilibre alimentaire et d'accompagnement scolaire.

La société civile participera dans le dialogue sur les politiques publiques et le suivi de leur mise en œuvre dans l'ensemble des trois domaines prioritaires.

Une synergie sera par ailleurs recherchée entre les diverses activités en faveur du développement (couvertes par le présent document de programmation) et les mesures et outils destinés à améliorer la sécurité dans les pays dans la région, comme la Facilité de Paix Européenne, l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP), le Fonds Fiduciaire d'Urgence, les missions de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), le P3S, la Coalition pour le Sahel et l'Alliance Sahel. Cette synergie facilitera la mise en œuvre de l'indispensable "nexus sécurité/développement", clé de voûte de la stabilisation et des progrès dans la région et permettant de pérenniser les actions entreprises.

1.5. Durée du MIP et options de synchronisation

Le présent programme est prévu pour une durée de sept ans courant de 2021 à 2027. L'une des premières tâches du nouveau gouvernement, est la rédaction d'un nouveau plan quinquennal de développement économique et social d'ici le premier trimestre 2022. Une synchronisation temporelle paraît toutefois difficile à réaliser, la prochaine échéance électorale au plan national étant en 2026, alors que la revue à mi-parcours devrait intervenir avant. La première phase du programme s'étendant jusqu'en 2024, une revue de mi-parcours à cette date déterminera la forme que prendra la deuxième phase jusqu'en 2027.

2. Soutien de l'UE par domaine prioritaire et propositions d'initiatives « Equipe Europe »

2.1. **Domaine prioritaire n°1 : Gouvernance**

Dans le domaine de la Gouvernance, il est envisagé de travailler autour de trois secteurs :

- **L'amélioration de l'efficacité et de la redevabilité du cadre démocratique et de la mise en œuvre des politiques publiques**, y compris dans la gestion des migrations et déplacements forcés (code CAD 151 – Gouvernance). Ceci passera par :
 - Le renforcement des institutions politiques démocratiques, notamment du parlement et des institutions indépendantes telles que la Commission Électorale Nationale Indépendante, en ligne avec les recommandations de la Mission d'expertise électorale de l'UE déployée lors des élections présidentielles de 2020.
 - Le renforcement de la redevabilité, de la transparence, de la gestion des finances publiques (y compris la mobilisation des recettes fiscales et la lutte contre la corruption), et une meilleure participation de la société civile, et notamment des jeunes, dans le dialogue sur les politiques publiques.
 - Un rééquilibrage des actions de développement à travers un soutien à la politique nationale de décentralisation et de déconcentration pour permettre un meilleur déploiement dans les territoires de services publics plus inclusifs et équitables aux populations, y compris aux populations déplacées, réfugiées, aux migrants en détresse et aux communautés qui les accueillent²⁶. Cette action sera mise en œuvre de manière synchronisée entre le niveau national (à travers un dialogue politique fort et l'appui budgétaire) et des actions projet au niveau territorial.
 - Le soutien à l'État de droit, en faveur d'une justice crédible, accessible et efficace, présente dans les

²⁶ Les compétences suivantes sont d'ores et déjà décentralisées par la loi mais les ressources nécessaires à leur exercice ne suivent pas, empêchant la délivrance de services de qualité aux populations : éducation, santé, eau, environnement.

territoires. La lutte contre la traite des personnes et pour la protection des réfugiés et des personnes déplacées internes se poursuivra avec le soutien de Frontex et EASO²⁷, et le cadre de concertation mis en place pour les questions liées à la migration devra être pleinement exploité.

- Le rôle important que peuvent jouer les femmes dans la gouvernance sera mis en avant, et un travail sera fait sur le cadre juridique pour l'égalité hommes/femmes²⁸.
- Un partenariat stratégique dans le domaine de la migration comprenant la mise en place d'une capacité effective de gouvernance et de gestion de la migration et des frontières (Libye, Algérie, Nigéria) avec le soutien de Frontex et de la mission PSDC EUCAP Sahel Niger, y compris le renforcement des capacités pour gérer la migration irrégulière et les déplacements forcés, et le renforcement de mécanismes de migration légale dans la région CEDEAO.
- **Le renforcement de la paix et le retour de la sécurité dans les territoires les plus fragiles** : les départements des régions de Tillabery, Tahoua et Diffa (code CAD 152 – Conflits, Paix, Sécurité). Ceci passera par :
 - Le renforcement des forces de sécurité intérieure et de l'efficacité de leur déploiement sera un axe clef de notre dialogue politique en liaison avec les États membres ainsi que le respect des droits humains et du droit international humanitaire. La lutte contre les trafics (d'armes, de drogues, d'êtres humains en situation de migration irrégulière) et la criminalité transfrontalière, et la lutte contre le terrorisme et la radicalisation constitueront également des axes importants d'intervention, capitalisant sur et s'inscrivant dans la continuité de programmes existants tels que l'Equipe Conjointe d'Investigation (ECI) et le Partenariat Opérationnel Conjoint (POC).
 - Le travail avec les autorités locales mais aussi la société civile pour renforcer la cohésion sociale et les dispositifs de prévention, médiation et de règlement des conflits, notamment autour du foncier, fera partie intégrante de cet axe.
- **L'amélioration de l'anticipation et de la gestion des crises et des chocs climatiques et alimentaires** (secteur CAD 430) capitalisera sur les réussites et les écueils de mécanismes existants tels que le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires, et assurera un meilleur pilotage et une coordination renforcée entre eux. Le relais de l'humanitaire sera pris au travers d'investissements publics pour un aménagement urbain sain et productif et la restauration en milieu rural des écosystèmes dans une perspective de transition agro-écologique/adaptation au changement climatique (par exemple Grande Muraille Verte, approche NaturAfrica autour du parc W) et généreront de l'emploi à travers une approche Haute Intensité de Main d'Œuvre Rénovée (HIMO)²⁹. Les plans de développements locaux pourront s'appuyer sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes.

Cette palette d'interventions sera mise en œuvre de manière coordonnée avec celles déployées dans le cadre du MIP régional dans les domaines clés que sont la migration (évacuation de personnes depuis la Libye vers des mécanismes de transit d'urgence au Niger en vue d'une réinstallation, assistance, retour et réintégration des migrants en transit au Niger, lutte contre les réseaux de passeurs, le tout contribuant aux deux Team Europe Initiatives régionales sur la migration le long de la route Méditerranée occidentale et le long de la route Méditerranée centrale), la sécurité et la lutte contre le terrorisme dans la région des trois frontières (appui à la Force Conjointe du G5 Sahel) mais aussi du Lac Tchad (appui à la Force Multilatérale Mixte pour le Bassin du Lac Tchad, projets transfrontaliers en approche nexus humanitaire-développement-paix), et de l'environnement et de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (une approche cohérente et complémentaire dans les pays traversés par la Grande Muraille Verte et des initiatives de type NaturAfrica favorisant la gestion transfrontalière du Parc W avec le Bénin et le Burkina Faso).

Le succès des interventions dans ce domaine dépendra d'un dialogue politique fort, mais aussi d'un meilleur pilotage et d'une coordination renforcée des actions entre acteurs de la sécurité, de l'humanitaire et du développement, soit un renforcement de la gouvernance du nexus développement – humanitaire – paix tant au niveau national que territorial (décentralisé / déconcentré). Cette démarche intégrée et ciblée, mettant en

²⁷ EASO met actuellement en œuvre un projet pilote régional visant le renforcement du système d'asile au Niger

²⁸ Le cadre légal et coutumier demeure améliorable pour assurer l'égalité de droit et améliorer l'indépendance économique des femmes. Par exemple le code civil stipule que les hommes sont chefs de ménage et décident du domicile, subordonne l'ouverture d'un compte bancaire et l'exercice du commerce ou d'une profession à l'autorisation du mari.

²⁹ L'approche HIMO est généralement mise en œuvre à travers des paiements de journaliers. L'approche HIMO renouvelée prévoit de vrais contrats de travail déclarés et décents permettant d'associer le secteur privé et d'assurer une professionnalisation et une stabilisation financière des employés recréant une dynamique d'espoir pour les familles concernées.

cohérence et coordonnant des actions humanitaires de court terme et des investissements structurants de plus long terme sous le leadership des autorités locales pour assurer l'expansion des services de base et répondre aux besoins, dans le principe de subsidiarité, permettra une meilleure efficacité des actions et permettra l'apaisement, le relèvement et la sortie de crise des zones fragiles.. Le travail s'inscrit en synergie avec d'autres instruments de l'Union européenne (humanitaire, mission CSDP, Facilité de Paix Européenne, instruments thématiques sur la paix, la démocratie et les droits humains).

Ce domaine prioritaire contribuera aux Objectifs de Développement Durables 1 « Pas de pauvreté », 2 « Faim zéro », 5 « Egalité entre les sexes », 10 « Inégalités réduites », 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », 15 « Vie terrestre », 16 « Paix, Justice et institutions efficaces ».

2.1.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire n°1

- Objectif Spécifique 1 : Améliorer la confiance dans les institutions républicaines et les actions de l'administration, au profit des populations locales, réfugiées, migrantes et déplacées.
- Objectif Spécifique 2 : Renforcer la paix et la sécurité dans le respect des droits humains et de l'Etat de droit en particulier dans les territoires les plus fragiles.
- Objectif Spécifique 3 : Améliorer la prévention, l'anticipation et la gestion durable des crises et des chocs alimentaires/nutritionnels et climatiques.

2.1.2. Résultats attendus par objectifs spécifiques

- Résultat 1.1 : La redevabilité des institutions républicaines et de l'administration ainsi que la participation de la société civile, notamment des jeunes, à la vie publique sont améliorées
- Résultat 1.2 : La mobilisation des recettes fiscales et la gestion des finances publiques sont modernisées y compris aux niveaux décentralisé et déconcentré
- Résultat 1.3 : Le déploiement de services publics inclusifs et équitables au profit des populations locales, réfugiées, déplacées est amélioré dans les territoires
- Résultat 1.4 : La présence de l'état de droit et la protection des droit humains, y compris dans la gestion des migrations et des déplacements forcés, est améliorée dans les territoires
- Résultat 1.5 : Le cadre légal et son application sont plus équitables en particulier en faveur des femmes
- Résultat 2.1 : La sécurité des biens et des personnes est renforcée dans les territoires dans le respect des droits humains et de l'Etat de droit
- Résultat 2.2 : Les mécanismes de prévention, de médiation, de règlement et de gestion des conflits, y compris fonciers sont fonctionnels
- Résultat 3.1 : La capacité des institutions nigériennes d'anticiper et répondre aux crises et aux chocs est améliorée
- Résultat 3.2: Les crises sont gérées de manière plus coordonnées et plus efficace (Nexus)
- Résultat 3.3 : Les ressources naturelles sont mieux préservées, restaurées, et mises en valeur

2.1.3. Indicateurs (y inclus baseline et cibles), par résultats attendus

	Baseline (année)	Cible (2027)
Résultat 1.1 : La redevabilité des institutions républicaines et de l'administration ainsi que la participation de la société civile, notamment des jeunes, à la vie publique sont améliorées		
Indicateur 1.1.1 : Index de la gouvernance en matière de participation dans la vie publique, les droits et l'inclusion - Ibrahim - Index of African Governance	49,5 (2019)	55
Indicateur 1.1.2 : Open budget Index	17/100 (2019)	50/100
Résultat 1.2 : La mobilisation des recettes fiscales et la gestion des finances publiques sont modernisées y compris aux niveaux décentralisé et déconcentré		
Indicateur 1.2.1 : Ratio fiscal (% du PIB) – FMI	11.2% (2019)	15%
Indicateur 1.2.2 : Nombre d'arrêts définitifs de contrôle juridictionnels ayant	13 (2009-2016)	25 (2021-2027)

concerné des conseils généraux, des communes rurales et urbaines		
Résultat 1.3 : Le déploiement de services publics inclusifs et équitables au profit des populations locales, réfugiées, déplacées est amélioré dans les territoires		
Indicateur 1.3.1 : Taux brut de scolarisation Tillabéry (primaire, secondaire et enseignement technique et professionnel), désagrégé par genre et par statut migratoire/ de déplacement	Sera disponible fin 2021 ³⁰	+10 %
Indicateur 1.3.2 : Dépenses publiques effectuées sous la forme de crédits délégués aux régions, départements et communes (%) – loi des finances	3,6 % (2019)	8%
Résultat 1.4 : La présence de l'état de droit et la protection des droits humains, y compris dans la gestion des migrations et des déplacements forcés, est améliorée dans les territoires		
Indicateur 1.4.1 : Nombre des Tribunaux d'Instance fonctionnels dans les nouveaux départements - Ministère de la justice	12 (2020)	22
Indicateur 1.4.2 : Existence et degré de mise en œuvre d'une feuille de route annuelle ou d'un plan de mise en œuvre annuel issu de la session du Cadre de Concertation Migration et comprenant des actions et cibles précises, sur la base de la Politique Nationale de Migration (PNM) 2020-2035 et son Plan d'Action Quinquennal adoptés au deuxième semestre 2020 par le gouvernement nigérien.	Pas de feuille de route (2020)	Feuille de route annuelle à partir de 2022 Degré de mise en œuvre annuel > 75%
Résultat 1.5 : Le cadre légal et son application sont plus équitables en particulier en faveur des femmes		
Indicateur 1.5.1 : Présence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe - ODD 5.1.1 / évaluation du cadre juridique	Non équitable : réserves émises par le Niger par rapport aux normes internationales dès lors non intégrées dans le droit national (2020)	Équitable : alignement des textes de loi nationaux sur les normes internationales
Résultat 2.1 : La sécurité des biens et des personnes est renforcée dans les territoires dans le respect des droits humains et de l'état de droit		
Indicateur 2.1.1 : Incidents sécuritaires dont violence contre les civils, désagrégée par type d'acteurs - acled ³¹	394 (2020)	355
Résultat 2.2 Les mécanismes de prévention, de médiation, de règlement et de gestion des conflits, y compris fonciers sont fonctionnels		
Indicateur 2.2.1 : Indice de risque INFORM	7,3 (2020)	6.3
Résultat 3.1 : La capacité des institutions nigériennes d'anticiper et répondre aux crises et aux chocs est améliorée		
Indicateur 3.1.1 : Indice de manque de capacité d'adaptation INFORM	7,7 (2020)	6,5
Résultat 3.2: Les crises sont gérées de manière plus coordonnées est plus efficace (Nexus)		
Indicateur 3.2.1 : Pourcentage de la population en insécurité alimentaire aigüe sous pression, crise et plus - Global Report on Food Crises (global Network against Food crises)	27 % (2019)	20 %
Indicateur 3.2.2 : Nombre de communes / régions ayant intégré un plan de contingence et de préparation pour répondre aux crises et aux chocs dans le cadre des Plans de Développement Communaux (PDC) et les Plans de Développement Régionaux (PDR) »	0 (2021)	4 communes dans la région de Tillabéry et/ou 1 région (Tillabéry)
Résultat 3.3 : Les ressources naturelles sont mieux préservées, restaurées, et mise en valeur		
Indicateur 3.3.1 : Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées - Rapport National ODD Niger	7.26% (2019)	6.8 %
Indicateur 3.3.2 : Proportion de la superficie forestière dotée d'un plan de gestion forestière à long terme - Rapport National ODD Niger	19.27% (2019)	23 %

30 La réforme de la qualité des statistiques est en cours et débouchera sur la sortie des premiers annuaires avec des standards de qualité du secteur de l'éducation fin 2021.

31 <https://acleddata.com/#/dashboard>

2.1.4. Utilisation possible du blending et des garanties d'investissement dans le cadre de EFSD+ (European Fund for Sustainable Development)

Le domaine « gouvernance » consiste d'abord en un effort de stabilisation, de reconstruction, de réhabilitation des terres. C'est pourquoi il mobiliserait dans un premier temps des garanties souveraines pour le développement d'infrastructures productives et sociales notamment dans les zones fragiles financées en blending avec la BEI (fenêtre 1) et avec une attention particulière sur la viabilité de la dette. Cette démarche s'inscrit dans une logique de retour de l'Etat et d'emploi HIMO pour permettre aux populations de reprendre progressivement une vie normale. Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif de 15 millions EUR pourrait donc être utilisé dans ce domaine prioritaire entre 2021 et 2024 sous forme de provision pour des opérations de garanties EFSD+ souveraines.

2.2. Domaine prioritaire n°2 : Education et formation professionnelle

Dans le domaine de l'Éducation et de la formation professionnelle, il est envisagé de travailler autour de deux secteurs : l'éducation (code CAD 110) et l'enseignement et la formation technique et professionnel (code CAD 113). Tant dans le premier secteur que dans le deuxième, l'appui de l'Union européenne ciblera :

- **Le renforcement du pilotage des secteurs de l'enseignement primaire, secondaire, général et technique et la formation professionnelle** (planification, carte scolaire, orientation des flux, statistiques). Nous contribuerons ainsi à une meilleure efficacité et une meilleure équité du secteur (genre en particulier), dans la continuité de ce qui a été initié fin 2019. Cette action sera mise en œuvre avec l'appui budgétaire et ses corollaires (dialogue politique, assistance technique).
- **L'essor d'un enseignement technique et professionnel de qualité répondant aux besoins du secteur privé**, mais aussi la mise aux normes des établissements d'enseignement en termes de confort minimum en particulier pro-genre (eau et électricité, mais aussi digital). L'aspect e-éducation sera également appuyé surtout dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, y inclus l'enseignement digital. Cette action sera mise en œuvre à travers de l'aide projet.

Les filières d'enseignement et de formation technique et professionnel appuyées seront cohérentes avec celles du domaine prioritaire n°3. Un verdissement des programmes d'enseignement et de formation technique et professionnel pourra être encouragé, notamment au sein des filières liées à l'agroforesterie, et à l'énergie. On pourra également capitaliser sur l'expérience existante de l'Union européenne dans la formation au digital (appui pilote à la Stratégie Niger 2.0, initiatives du Digital for Development Hub).

Compte tenu de l'insuffisance des financements du secteur public, l'émergence d'un secteur de l'enseignement général, technique et professionnel passe nécessairement par une prise en charge partielle des besoins par le secteur privé et surtout par sa régulation. Cette dimension sera doublement prise en compte au niveau national comme territorial.

L'approche de cette programmation s'inscrit en complémentarité avec les autres actions de l'Union européenne dans l'Education déployées au niveau régional et via d'autres instruments : ERASMUS, Archipelago, Partenariat Mondial pour l'Education, et Education Cannot Wait. Cette palette d'instrument fait de l'Union européenne le premier bailleur de l'Education au Niger. D'éventuelles futures actions régionales ou la continuation d'actions existantes (ERASMUS, Archipelago) sur la mobilité et les partenariats notamment dans les secteurs de l'enseignement technique et supérieur pourraient bénéficier au Niger et lui permettre de mieux profiter des opportunités offerte par la migration légale dans la région CEDEAO.

Les acteurs de la société civile du secteur éducation, mais aussi les organisations professionnelles de jeunes seront plus impliquées dans le pilotage et le suivi de la mise en œuvre des politiques liées à ce domaine prioritaire. Les autorités locales contribueront à l'identification des besoins locaux et au pilotage de la mise en œuvre sur les territoires qui les concernent.

Les principaux risques au développement du secteur sont i) sa gouvernance et la faiblesse des capacités de pilotage qui sont justement adressées dans le cadre du présent MIP, ii) les faiblesses en matière de coordination d'un secteur appuyé par de multiples acteurs (c'est pourquoi, la DUE restera un acteur hautement impliqué dans la

coordination du secteur), iii) le manque de débouché sur le marché de l'emploi des apprenants (qui est justement adressé par le domaine prioritaire n°3), iv) la fuite des apprenants formés vers d'autres pays (y compris de la sous-région) qui devra être pris en compte dans les dispositifs de planification du secteur et v) l'émergence de crises et de chocs sécuritaires, alimentaires, climatiques ou sanitaire (une stratégie résilience est en cours de mise en œuvre et le domaine prioritaire n°1 permettra de réduire l'impact de telles éventualités).

Ce domaine prioritaire contribuera aux Objectifs de Développement Durables 1 « Pas de pauvreté », 4 « Accès à une éducation de qualité », 5 « Egalité entre les sexes », 8 « Accès à des emplois décents », et 10 « Inégalités réduites ».

2.2.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire n°2

- **Objectif Spécifique 1** : Renforcer la gouvernance du système éducatif nigérien aux niveaux primaires et secondaires et dans l'enseignement technique et professionnel
- **Objectif Spécifique 2** : Assurer un enseignement et une formation technique et professionnel performant et répondant aux besoins de l'économie du pays, notamment pour les femmes

2.2.2. Résultats attendus par objectifs spécifiques

- Résultat 1.1 : Le pilotage du système éducatif nigérien aux niveaux primaire, secondaire et de l'enseignement et la formation technique et professionnel est plus efficace
- Résultat 1.2 : Le système éducatif nigérien aux niveaux primaire, secondaire et de l'enseignement et la formation technique et professionnel est plus équitable
- Résultat 2.1 : La part des jeunes femmes aptes à intervenir dans la vie active augmente

2.2.3. Indicateurs (y inclus baseline et cibles), par résultats attendus

	Baseline (année)	Cible (2027)
Résultats 1.1 : Le pilotage du système éducatif nigérien aux niveaux primaire, secondaire et de l'enseignement et la formation technique et professionnel est plus efficace		
Indicateur 1.1.1 : Espérance de vie scolaire de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur – UNESCO	6,41 (2017)	8
Indicateur 1.1.2 : Taux d'achèvement du primaire, désagrégé par genre et par statut migratoire / de déplacement - WDI data	62.3 % (2019)	72 %
Indicateur 1.1.3 Score de capacité statistiques (/100) - WDI data	68,9 (2020)	80
Résultats 1.2 : Le système éducatif nigérien aux niveaux primaire, secondaire et de l'enseignement et la formation technique et professionnel est plus équitable		
Indicateur 1.2.1 : Taux brut de scolarisation des filles en secondaire - WDI data	20,7 % (2017)	32 %
Indicateur 1.2.2 : % des établissements scolaires du primaire et du secondaire général et technique disposant d'eau, d'électricité et des établissements scolaires du secondaire général et technique disposant de connexion à internet au Niger (public et privé) – Ministères éducation	<u>Primaire</u> (2018) : eau : 15,6 % électricité : 5,2 % <u>Secondaire</u> (2019) : eau : 38,7% électricité : 30,7 % internet : 4,9% <u>Enseignement technique et professionnel</u> : eau : baseline disponible en 2021 électricité : baseline disponible en 2021 internet : baseline disponible en 2021	<u>Primaire</u> : eau : 25 % électricité : 10 % <u>Secondaire</u> (2019) : eau : 50 % électricité : 50 % internet : 10% <u>Enseignement technique et professionnel</u> : eau : 50 % électricité : 50 % internet : 15 %

Résultats 2.1 : La part des jeunes femmes aptes à intervenir dans la vie active augmente		
Indicateur 2.1.1 : Part de la population féminine en âge de travailler ayant une éducation intermédiaire -WDI data	33,9 % (2017)	40 %

2.2.4. Utilisation possible du blending et des garanties d'investissement dans le cadre de EFSD+

La création ou le développement d'établissements d'enseignement et de formation privés pourraient bénéficier de lignes de crédit au travers de garanties EFSD+ avec un pricing incitatif pour le pays et la thématique (fenêtre 6 « human développement » des garanties au secteur privé). De même l'expansion des infrastructures en matière d'enseignement et formation technique et professionnelle pourrait mobiliser des garanties souveraines dans le cadre de financement en blending avec la BEI et avec une attention particulière sur la viabilité de la dette, mais aussi commerciale en faveur du secteur privé (fenêtres 1 et 3 BEI³²). Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif de 10 millions EUR pourrait donc être utilisé dans ce domaine prioritaire entre 2021 et 2024 sous forme de provision pour des opérations de garanties EFSD+ privées d'une part et souveraine et risque politique d'autre part.

2.3. Domaine prioritaire n°3 : Croissance et économie verte

Le domaine « croissance et économie verte » utilisera de manière complémentaire les nouveaux outils mis à disposition par NDICI – garanties, assistance technique, et dialogue politique et de politiques. Les actions, tant en milieu rural qu'urbain, se concentreront dans les trois secteurs suivants :

- **L'amélioration du climat et de l'environnement des affaires et le développement du secteur privé pour la création d'emploi** (correspondant au code CAD 250 – Entreprises et autres services). L'appui actif à l'émergence secteur privé passera par la concentration sur des secteurs économiques porteurs (la construction, les NTIC et le digital, les énergies vertes et l'efficacité énergétique, l'économie circulaire/l'assainissement, certaines chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales³³ et l'enseignement technique et professionnel privé, etc...). Ces secteurs porteurs ont été identifiés sur la base de leurs potentialités économiques, mais aussi sociales (nutrition, compétence) et environnementales. Ce sont ces mêmes secteurs qui bénéficieront de l'appui prévu au sein du domaine prioritaire 2, en matière d'enseignement et formation technique et professionnel. Les nouvelles générations de jeunes formés, notamment les jeunes femmes, seront donc les premiers bénéficiaires des opportunités économiques créées dans le cadre du domaine prioritaire 3.

Cet appui se fera à travers l'incubation et l'accompagnement de porteurs de projets bancables sera également un axe fort. Un effort particulier est nécessaire en faveur des femmes et jeunes entrepreneurs, des investissements 'verts', des chaînes de valeurs agricoles durables et respectueuses de l'environnement. En parallèle, il sera important de travailler auprès des banques et des instituts de micro-crédit pour soutenir une capacité d'analyse et de prise de risque approprié en soutien à l'économie réelle³⁴. La mise à niveau normative sera également favorisée, ainsi que la facilitation des échanges sur le plan régional.

L'émergence d'un secteur privé renforcé nécessitera la mise en place d'un dialogue public-privé stratégique. L'action ciblera ainsi des réformes prioritaires (horizontales ou sectorielles) autour de sujets essentiels au développement du secteur privé : le climat des affaires, le renforcement de la surveillance et de l'assainissement du secteur de la microfinance et la structuration du système bancaire, le cadre légal et normatif ainsi que sa mise en œuvre effective (genre, environnement, sanitaire, investissement privé, etc.). Il s'agira de soutenir ces réformes jusqu'à leur mise en œuvre effective. Une présence renforcée du secteur économique européen au Niger bénéficiera de ces réformes non discriminatoires, et contribuera à la

32 Souverain et risque politique garanties privées

33 Les chaînes de valeur porteuses sont actuellement en cours d'identification sur la base de leurs contribution actuelle et/ou potentielle à différentes dimensions stratégiques : la sécurité alimentaire, la sécurité nutritionnelle, la transition agro-écologique, la préservation de l'environnement et le changement climatique, l'emploi.

34 Les options de refinancement pour les banques nigériennes sont aujourd'hui limitées et irrégulières. Voir « Etude faisabilité pour le fonds d'inclusion financière au Niger », Banque Mondiale, 2019.

modernisation du secteur, l'investissement, et la création d'emplois. Cette présence renforcée devra donc être soutenue, en lien avec des actions de diplomatie publique et diplomatie commerciale.

L'effet de levier de l'appui budgétaire et ses corolaires (dialogue politique, assistance technique) sera utilisé pour galvaniser les réformes issues du dialogue public privé. Les instruments disponibles à travers EFSD+ permettront de faciliter et d'orienter le développement du crédit au secteur privé, notamment via l'intermédiation bancaire tel que décrit dans la partie 2.3.4.

- **Le développement de chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales pourvoyeuses d'emplois dans le cadre d'une approche systèmes agro-alimentaires** (code CAD 310 – Agriculture, sylviculture, pêche) mais aussi du secteur de la cosmétique et orienté vers les marchés de niche à termes (bio, fair-trade) et de l'approche Grande Muraille Verte. Cette approche chaînes de valeurs permettra de mieux tirer le développement des filières agricoles et renforceront ainsi les ressources des plus pauvres, en milieu rural, ainsi que la capacité nationale de subvenir aux besoins alimentaires et nutritionnels. Les activités déployées contribueront à la modernisation du monde rural et à l'ouverture de débouchés pour ses populations dans les industries agro-alimentaires mais également textiles, pharmaceutiques, cosmétiques etc. Ainsi, les filières soutenues devront contribuer à la triple durabilité : sociale, économique et environnementale. Ce secteur porteur clef bénéficiera directement des actions du secteur 3.1 en termes d'accompagnement actif et d'environnement des affaires et l'accès au crédit notamment à travers le conseil agricole et l'appui au développement du crédit agricole, mais aussi des actions relatives au domaine 1.3 dans les domaines du foncier et de la restauration de terres relativement à la prévention des risques et des chocs. Des synergies seront recherchées avec les initiatives locales existantes faisant usage du numérique pour favoriser le développement rural via des services en ligne aux populations (par exemple l'initiative villages intelligents).
- **L'investissement dans les infrastructures économiques et les smart green cities**, en vue de développer quelques zones d'activités surtout urbaines, mais aussi en lien avec le rural (périmètres irrigués) propices à l'émergence du secteur privé avec les services supports nécessaires à leur rentabilité et à la mise en place d'une économie respectueuse de l'environnement (code CAD 430).

Le Niger est en effet confronté à une urbanisation en accélération du fait du contexte démographique, sécuritaire et climatique³⁵, ce qui constitue à la fois un défi et une grande opportunité en termes de productivité, d'emploi et de durabilité à condition d'être planifiée et accompagnée, avec une approche d'innovation (smart green cities, digitalisation, incubation, économie circulaire, électrification, transport local, eau et assainissement, etc.). Cette urbanisation est également une opportunité pour accélérer l'émergence des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques porteuses, soutenues dans le 2^e secteur, capables de fournir ces marchés urbains plus concentrés, et de mieux faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en cohérence avec la transition agro-écologique et la lutte contre le changement climatique.

L'investissement dans les infrastructures de base dans les régions soutiendra une croissance économique déconcentrée, notamment dans le secteur BTP au sens large du terme, et le renforcement des capacités des autorités locales pour le pilotage et la coordination des actions de développement sur leur territoire. Le développement de ces services supports sera effectué à travers le blending. Le secteur privé, appuyé via le premier secteur, pourra contribuer à la construction et la maintenance des infrastructures dont le pays a besoin. Néanmoins, l'expansion du secteur privé devra être encadrée en prenant en compte l'environnement pour en assurer une meilleure durabilité.

Il faudra par ailleurs accompagner de manière proactive (via le premier secteur) l'émergence du secteur privé de ces zones et dans la capitale (Niamey³⁶) dans des secteurs porteurs, ainsi que la structuration de leurs fournisseurs (incubation, appui conseil etc...) dans une démarche durable et verte. Cette démarche inclut

35 Le nombre total de personnes résidant dans les zones urbaines devrait passer de 3,5 millions actuellement à près de 20 millions d'ici 2050 - Niger Urbanization review – Banque mondiale – juin 2019

36 A Niamey une zone industrielle et une zone économique spéciale ont été identifiées et il est prévu qu'elles soient développées par des promoteurs / gestionnaires de zones d'activité étrangers via un PPP.

également la prise de relais des activités humanitaires, de relèvement et de régénération des terres (Grande Muraille Verte) prévues dans les zones les plus fragiles afin de consolider dans la durée la dynamique d'apaisement.

Des synergies existeront avec des projet régionaux d'infrastructures et de connectivité : interconnexion digitales, électriques, corridors stratégiques de transport (comme par exemple la transsaharienne mais aussi le corridor entre Niamey et Cotonou, qui permettrait de désenclaver le pays). Les projets régionaux de facilitation du commerce, par exemple dans le cadre de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine, notamment pour les produits issus de chaînes de valeur agricoles, présentent également un intérêt quant à la définition et l'opérationnalisation des normes sanitaires et phytosanitaires (possiblement une action d'envergure régionale pour l'éradication de la peste des petits ruminants), la propriété intellectuelle, la charge à l'essieu, le secteur des transports. Les assistances techniques financées sur le programme régional seront nécessaires pour la consolidation du système financier et le développement de l'économie.

Les organisations professionnelles seront parties prenantes des actions à travers le dialogue public – privé, le suivi de l'agenda des réformes, mais aussi les orientations en matière d'enseignement et formation technique et professionnelles.

Les principaux risques ou obstacles au développement du secteur sont i) une potentielle instabilité politique et sociale (dont l'émergence est prévenue par les interventions en lien avec le domaine prioritaire n°1), ii) l'insuffisance de de coordination du secteur (c'est pourquoi, la DUE restera un acteur hautement impliqué dans la coordination du secteur), iii) la faible capacité institutionnelle de pilotage du développement du secteur du privé (la DUE concentrera ses appuis sur les dispositifs d'appui au secteur privé existants ayant fait leur preuve et autour du renforcement du dialogue public – privé et de la régulation) iv) la frilosité des banques et faiblesse des institutions de microfinance ayant pour conséquence une insuffisance de crédit délivrés pour l'économie (plusieurs mesures complémentaires sont prévues ici : Garanties au secteur privé EFSD et EFSD+, Appui au dispositif local de garantie, Appui au dispositif de crédit agricole, Renforcement de la surveillance et assainissement du secteur de la microfinance, utilisation de l'appui budgétaire pour réduire les tensions de trésorerie de l'Etat et diminuer le nombre de bons du trésor contracté auprès des banques ayant un effet d'éviction du crédit pour le secteur privé).

Ce domaine prioritaire contribuera aux Objectifs de Développement Durables 1 « Pas de pauvreté », 2 « Lutte contre la faim », 5 « Égalité entre les sexes », 6 « Accès à l'eau salubre et à l'assainissement », 7 « Recours aux énergies renouvelables », 8 « Accès à des emplois décents », 9 « Innovation et infrastructures », 10 « Inégalités réduites », 11 « Villes et communautés durables », et 13 « Lutte contre le changement climatique ».

2.3.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire n°3

- **Objectif Spécifique 1** : Augmenter la création, l'expansion et la diversification d'entreprises formelles et d'emplois décents
- **Objectif Spécifique 2** : Développer des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales bancables, durables pourvoyeuses d'emploi et contribuant à l'équilibre alimentaire et nutritionnel des populations locales (« farm to fork »)
- **Objectif Spécifique 3** : Renforcer l'investissement au Niger autour de pôles productifs urbains respectueux de l'environnement

2.3.2. Résultats attendus par objectifs spécifiques

- Résultat 1.1 : Le climat des affaires est amélioré, en particulier pour les femmes
- Résultat 1.2 : L'accès au crédit est élargi
- Résultat 1.3 : Des secteurs économiques porteurs contribuant au développement d'une urbanisation saine et verte et des exportations sont impulsés, notamment dans les zones affectées par la migration et les déplacements
- Résultats 2.1 : La production Agricole augmente, notamment dans les zones affectées par la migration et les déplacements

- Résultats 2.2 : Le conseil Agricole est renforcé
- Résultats 3.1 : Des infrastructures supports socio-économiques durables (secteurs : énergie, eau et assainissement, digitalisation, gestion et valorisation des déchets, transport), autour de quelques centres urbains stratégiques, notamment dans les zones affectées par la migration et les déplacements, sont disponibles pour permettre l'essor de pôles de croissance régionaux, mais aussi l'accroissement de villes intermédiaires
- Résultats 3.3 : L'investissement croît

2.3.3. Indicateurs (y inclus baseline et cibles), par résultats attendus

	Baseline (année)	Cible (2027)
Résultats 1.1 : Le climat des affaires est amélioré, en particulier pour les femmes		
Indicateur 1.1.1 : Score de l'indice « Women Business and the Law » (échelle de 1 à 100) - WDI data	59,4 (2019)	75
Indicateur 1.1.2 : Nombre d'entreprises disposant d'un NIF - DGI/MF ³⁷	70 872 (2020)	100 000
Résultats 1.2 : L'accès au crédit est élargi		
Indicateur 1.2.1 : Crédit intérieur au secteur privé (% PIB) - WDI data	14,9 % (2016)	20 %
Résultats 1.3 : Des secteurs économiques porteurs contribuant au développement d'une urbanisation saine et verte et des exportations sont impulsés, notamment dans les zones affectées par la migration et les déplacements		
Indicateur 1.3.1 : Proportion de jeunes entrepreneurs et promoteurs ayant reçu un appui technique ou financier, désagrégé par zone géographique – Ministère entreprenariat des jeunes ³⁸	1,5% (2018)	10 %
Indicateur 1.3.2 : Valeur ajoutée de l'Industrie, y compris la construction, (% du PIB) - WDI data	20,2 % (2019)	25 %
Indicateurs 1.3.3 : Exportation de biens et services (% PIB) DGI/MF	11 % (2019)	15 %
Résultats 2.1 : La production Agricole augmente, notamment dans les zones affectées par la migration et les déplacements		
Indicateur 2.2.1 : Taux de dépendance des importations en céréales - FAO STAT (UN DATA)	10,20% (moyenne 3 ans, 2015-2017)	6,5 % (2025 – 2027)
Indicateur 2.2.2 Production agricoles irriguées en équivalent céréalier (tonnes) , désagrégé par zone géographique – Ministère de l'agriculture	831 382 (moyenne 4 ans 2016 – 2019)	1 500 000 (2022 – 2027)
Résultats 2.2 : Le conseil Agricole est renforcé		
Indicateur 2.2.1 : Pourcentage d'acteurs/OP/Coopératives de producteurs qui ont amélioré leur production/stockage/transformation/commercialisation suite à l'appui conseil	À définir en 2022	+ 15 %
Résultats 3.1 : Des infrastructures supports socio-économiques durables (secteurs : énergie, eau et assainissement, digitalisation, gestion et valorisation des déchets, transport), autour de quelques centres urbains stratégiques, notamment dans les zones affectées par la migration et les déplacements, sont disponibles pour permettre l'essor de pôles de croissance régionaux, mais aussi l'accroissement de villes intermédiaires par les afflux de déplacés et réfugiés		
Indicateur 3.1.1 : Part de la production électrique à partir de sources renouvelables (% du total) , désagrégé par zone géographique – WDI data	0,8 % (2015)	5 %
Résultats 3.2 : L'investissement croît		
Indicateur 3.2.1 : Volume des IDE (% du PIB) – FMI	4.59% du PIB	9%

2.3.4. Utilisation possible du blending et des garanties d'investissement dans le cadre de EFSD+

Les interventions de ce domaine prioritaire ont été conçus à partir de l'hypothèse que le Niger figurera bien parmi les pays prioritaires pour la mise en œuvre des instruments du EFSD+ : blending, garanties souveraines et commerciales de la BEI (fenêtre 1 et 3³⁹), garanties pour le secteur privé (toutes les fenêtres EFSD+). Ces

37 Direction Générale des Impôts – Ministère des Finances

38 Rapport de mise en œuvre du PDES

39 Souverain et risque politique garantie privées

instruments permettront de porter un dialogue politique fort sur la finance inclusive et le climat des affaires, lequel pourrait être porté par l'appui budgétaire.

En effet, l'accès au crédit est un domaine où le Niger figure parmi les pays les plus en difficulté en Afrique. C'est un obstacle majeur au développement socio-économique du pays. Ceci est dû notamment à une activité importante liée aux bons du trésor et à la réglementation contraignante de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) (d'application de Bâle 3 et 4) qui impose aux banques, des ratios de liquidité plus contraignants. Les émissions de titres publics de la dette de type souveraine sont pour les banques moins risquées et plus liquides que les opérations de prêt au secteur privé. Les investissements, notamment dans le secteur privé, et à fortiori dans le secteur agricole, sont jugés trop risqués par la banques sans dispositif de coût partagé⁴⁰ ou de garantie. L'instrument EFSD+ pourrait atténuer cet effet d'éviction et permettre de faire évoluer cet état de fait, via des garanties mais également une solide assistance technique.

Favoriser cet accès via les garanties, l'assistance technique et le dialogue politique sur le climat des affaires et la réglementation bancaire/des institutions de microfinances, est donc un enjeu clé. Cette action sera mise en œuvre de façon intégrée avec les interventions en formation professionnelle, en termes d'incubation, et les appuis budgétaires axés sur des indicateurs climat des affaires.

Le domaine « croissance et économie verte » aura recours au blending et garanties de la manière suivante :

- au niveau national (souverain), le blending, mais mis en œuvre localement pour le développement des infrastructures support des zones industrielles (électricité, eau, assainissement et connectivité verte) ;
- des garanties EFSD+ pour le secteur privé permettant l'orientation du financement de l'économie à travers des lignes de crédit thématiques (femmes entrepreneuses, green, agroalimentaire, enseignement et formation, microfinance) au Niger par la mise en place d'un pricing incitatif relatif au risques pays et aux thématiques citées plus haut ;
- des garanties EFSD+ pour le secteur privé permettant le renforcement de la gouvernance des banques et institutions de micro-crédits présents au Niger et une plus grande participation de ces institutions au financement de l'économie réelle (consolidation fonds propres, prises de participation etc...) ;
- des garanties EFSD+ pour le secteur privé permettant le financement de crédit à très court termes permettant les dépenses de transactions (fonds de roulement et autres) et, de ce fait permettant l'établissement d'un historique de crédit des entreprises.

Des échanges ont commencé déjà sur la mobilisation possible de ces produits avec plusieurs partenaires potentiels au niveau des institutions financières européennes de développement ont d'ores et déjà été identifiés sur ces différents axes : la Banque Européenne d'Investissement, Proparco, la KfW, FMO. Des échanges ont également eu lieu avec certaines banques de la place et les associations professionnelles du secteur privé qui manifestent leur intérêt, et qui ont mis en évidence l'importance d'un pricing avantageux et d'un montant d'emprunt faible, la possibilité de mobiliser les assistances techniques d'accompagnement, le nécessaire travail avec les sièges de ces banques au niveau régional (la plupart des banques au Niger ont leur siège ailleurs qu'à Niamey). Les risques importants liés à l'existence de projets bancables et à la fragilité du secteur de la microfinance seront adressés directement par le MIP dans le cadre du domaine prioritaire n°3. La mobilisation des assistances techniques à travers l'enveloppe régionale jouera un rôle déterminant dans le renforcement de la capacité des banques pour pouvoir financer l'économie.

Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif de 46 millions EUR pourrait être utilisé dans ce domaine prioritaire entre 2021 et 2024 sous forme de provision pour des opérations de garanties EFSD+ privées d'une part et souveraine et risque politique d'autre part. Le risque associé à la dette au niveau souverain au Niger est jugé modéré, laissant un peu d'espace à l'Etat pour faire des investissements à forte valeur ajoutée. Le Fonds Monétaire International sera consulté en amont de chaque opération.

2.4. Propositions d'initiatives « Equipe Europe » pays

Ces 3 domaines d'intervention seront mis en œuvre à travers les deux approches de Team Europe Initiative

40 Mixage prêt / don

complémentaires : « Gouvernance Paix Droits » et « Niger Générations Futures ». Ces TEI ont été conçus en étroite collaboration avec les Etats Membres présents au Niger (France, Allemagne, Italie, Espagne, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas) et avec des échanges ponctuels avec la BEI et PROPARCO. Ce travail comprend une analyse fine de notre capacité conjointe de cofinancement de ces deux TEI, qui confirme un alignement fort de nos appuis financiers. Bien évidemment, nos cycles n'étant pas alignés, certains choix structurants par les Etats Membres sont encore à faire, et nous devons ensemble militer pour une forte coordination sectorielle et géographique si nous voulons maximiser l'impact transformatif de ces TEI.

L'intégralité de l'enveloppe initiale du présent programme multiannuel (soit 503 millions d'euros) contribuera donc à la mise en œuvre de ces deux Team Europe Initiatives. Cette contribution indicative de l'UE aux TEI est soumise à la confirmation dans les meilleurs délais des contributions indicatives significatives des partenaires Team Europe. En l'absence de confirmation, la contribution indicative de l'UE peut être réorientée conformément aux domaines prioritaires du programme indicatif pluriannuel et à leurs allocations. L'obligation de l'Union et des États membres de coordonner leurs politiques de développement à la suite d'initiatives de la Commission à cet effet, conformément à l'article 210 du TFUE, s'applique toujours.

La TEI « Gouvernance Paix Droits », en lien direct avec le domaine prioritaire 1, se concentrera au niveau territorial sur une approche de mise en œuvre de type Nexus pour permettre de concentrer les actions pour apaiser les zones déstabilisées par l'insécurité. Des actions clés dans les domaines de la décentralisation et de la déconcentration, de la coordination sécurité / développement dans les zones de regroupements, de justice, de la prévention et de la gestion des crises et des chocs permettront d'assurer le retour de l'Etat, des services publics de base et le respect des droits humains et de l'Etat de droit dans cette zone. Combinée à une offre de travail de type « Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) rénovée » pour redonner un espoir économique, cette démarche permettra d'apaiser progressivement cette zone en cassant le cercle vicieux dans laquelle la déstabilisation venue des pays voisins l'avait entraînée. La DUE concentrera son action sur la région des trois frontières. Un travail est actuellement en cours avec les états membres pour établir les synergies et division du travail entre les secteurs et les zones (Tahoua et Diffa sont également des zones déstabilisées par l'insécurité).

La TEI « Niger Générations Futures », couverte par les domaines prioritaires 2 et 3, se concentre sur une approche de développement et de modernisation de l'économie dans le respect de l'environnement et du genre pour redonner de l'espoir à une jeunesse actuellement sans réelle perspective. Elle intervient selon une approche intégrée permettant de lever méthodiquement sur des zones cibles les principales entraves à l'émergence d'un secteur privé formel pourvoyeur d'emploi décent. Ainsi, les interventions concerneront l'environnement des affaires, l'enseignement général, technique et professionnel, l'accès à la finance, les normes, les infrastructures supports verts (électricité, eau, assainissement, digital), l'émergence de secteurs d'activité économiques porteurs dont notamment les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques durables.

Elle sera mise en œuvre au niveau territorial par une action pro active de développement des infrastructures supports à travers le blending et le secteur privé, mais aussi l'accompagnement, l'incubation et le conseil aux entreprises et aux exploitants. Concernant le genre, une action spécifique pour l'amélioration et l'opérationnalisation du cadre légal genre sera mise en place en complémentarité d'interventions transversales dans les secteurs de l'enseignement et de l'accès au crédit. Des secteurs d'activités porteurs, car pourvoyeurs d'externalités positives et permettant de développer un tissu d'entreprises urbaine, mais aussi de tirer et moderniser des filières agro-sylvo-pastorales rurales (à travers leurs réseaux de fournisseurs) seront ciblés par ces appuis. Il s'agit notamment des secteurs de la construction, du digital, des énergies vertes (en particulier du solaire) et de l'efficacité énergétique, de l'agroalimentaire, des cosmétiques et de l'enseignement privé. Au niveau local, la délégation concentrera ses actions sur deux villes majeures, avec certains Etats membres, et ce choix devra tenir compte à la fois de leurs potentialités économiques complémentaires et de leurs dimensions stratégiques (migration, situations démographiques et nutritionnelles, questions genre).

La démarche au niveau territorial des deux TEI s'équilibrera avec une action centrale portée au niveau national avec le dialogue politique et de l'appui complémentaire, sur les questions relatives à la décentralisation, la justice et la sécurité, l'amélioration de la prévention et de la gestion des crises (y compris le DNP-GCA⁴¹), l'éducation, l'environnement des affaires et la diplomatie commerciale, à travers l'appui budgétaire et les garanties. Tirant

41 Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires

enseignement des expériences passées et du contexte, il est envisagé un appui budgétaire assorti d'appuis complémentaires mobilisés bien en amont pour accompagner les réformes et une matrice de suivi des réformes⁴² pour permettre un suivi et un dialogue structuré par la délégation.

3. Mesures d'appui

3.1. Mesures en faveur de la société civile

L'engagement continu de l'UE avec la société civile au Niger s'est traduit principalement par quatre programmes d'appui à la société civile (PASOC) en se focalisant sur la légitimité des OSC, l'efficacité de leur travail et les opportunités de la mise en place d'un dialogue viable avec le gouvernement.

Afin d'appuyer la société civile pour qu'elle devienne un acteur de gouvernance, légitime, crédible et structuré, la Délégation de l'UE continuera son travail sur le renforcement des capacités techniques et financières de la société civile, l'amélioration des textes législatifs et réglementaires régissant le statut des OSC, l'établissement d'une charte éthique de la société civile et la structuration et la pérennisation d'un dialogue entre la société civile et le gouvernement portant sur l'élaboration, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

Les défis sécuritaires et de développement du Niger démontrent davantage le besoin d'une société civile, active et crédible, acteur de développement et de gouvernance qui est capable d'articuler la demande citoyenne, de porter la voix des populations vulnérables et de contribuer à une cohésion sociale au niveau local et nationale. Celle-ci inclut les organisations de jeunesse, de femmes et les organisations professionnelles.

Le partenariat avec la société civile va également s'articuler autour des problématiques prioritaires du MIP – la gestion des affaires publiques, les activités de stabilisation et de renforcement de la sécurité, la défense des droits humains et l'accès à une justice équitable, le développement économique et la protection de l'environnement et de la biodiversité. Une articulation avec l'appui budgétaire sera également réalisée ainsi qu'une complémentarité avec les interventions financées par l'instrument européen pour la démocratie et les droits humains (IEDDH) et le programme thématique dédié aux Organisations de la Société Civile (OSCs).

3.2. Facilité de coopération technique

Une Facilité de Coopération est prévue d'être contractualisée pour accompagner la Délégation du Niger dans l'identification approfondie de ses interventions à travers des études préalables, la coordination avec d'autres bailleurs et notamment les Etats Membres dans le cadre de l'approche Team Europe, l'assistance technique et le suivi des actions tout au long de la période opérationnelle de façon à bien cibler des programmes là où il y a du potentiel d'impact à long terme.

Par ailleurs, cette facilité viendra en soutien aux efforts de coordination inter ministérielle de la part du Gouvernement, pour la mise en œuvre des programmes et réformes en partenariat avec l'Union européenne.

Enfin, cette facilité permettra des actions de communication, visibilité, et diplomatie publique. Toutes les activités de communication prendront en considération les risques de désinformation et les dommages que celle-ci pourrait causer au partenariat avec le pays ainsi qu'à l'image de l'Union européenne dans le pays, et tendront à mitiger ces risques.

4. Aperçu financier

Bien que la durée de ce PIM soit de sept ans, les dotations indicatives pour le Niger et pour chacun des domaines prioritaires et mesures d'appui figurant dans le tableau ci-dessous ne sont fournies que pour la période 2021-2024. Les dotations indicatives pour la période 2025-2027, ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent PIM, feront l'objet d'une décision de l'UE. Cette décision devrait être précédée d'un examen de la mise en œuvre du présent PIM, qui devrait inclure un dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes au Niger.

42 Avec des jalons

	Millions d'EUR	% total
<u>Gouvernance</u>	192	38%
<u>Education et Formation Professionnelle</u>	99	20%
<u>Croissance et Economie Verte</u>	198	39%
<i>Mesures d'appui</i>	14	3%
<i>TOTAL pour la période initiale*</i>	503	100%

* Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est attendu que sur le montant total de EUR 503 millions, un montant indicatif de EUR 71 millions sera utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner les opérations de garanties EFSD+.

Pièces jointes

1. Cadre d'intervention
2. Matrice des donateurs montrant les dotations indicatives actuelles par secteur

Pièce jointe 1. Cadre d'intervention

Objectif général : Permettre aux nigériens, en particulier aux jeunes et aux femmes, de mener une vie digne en leur offrant des opportunités de développement personnel et professionnel durables dans un contexte sécuritaire apaisé		
Indicateurs	Baseline	Cible (2027)
IDH ⁴³	0,394 (2019)	0,5 (2027)
Taux de fertilité ⁴⁴	7,2 (2016)	< 5
Taux malnutrition aigüe chez les enfants de moins de cinq ans ⁴⁵	12,7 % (2020)	< 10 %
Indice INFORM	7,3 (2020)	6,3
Indice d'inégalité de genre (IIG)	0.724 (2019)	< 0,6

Domaine prioritaire 1: Gouvernance		
Objectif spécifique n° 1.1: Améliorer la confiance dans les institutions républicaines et les actions de l'administration, au profit des populations locales, réfugiées, migrantes et déplacées		
Résultats escomptés	Indicateurs <i>Sources de vérification</i>	Valeurs de référence et objectifs en 2027
a) La redevabilité des institutions républicaines et de l'administration ainsi que la participation de la société civile à la vie publique sont améliorées	a1) Index de la gouvernance en matière de participation dans la vie publique, les droits et l'inclusion <i>Source de vérification : Ibrahim - Index of African Governance</i>	49,5 (2019) – 55
	a2) Indice de transparence budgétaire <i>Source de vérification : Open budget Index</i>	17 (2019) – 50
b) La mobilisation des recettes fiscales et la gestion des finances publiques sont modernisées y compris aux niveaux décentralisé et déconcentré	b1) Ratio fiscal (% du PIB) <i>Source de vérification : FMI</i> b2) Nombre d'arrêts définitifs de contrôle juridictionnels ayant concerné des conseils généraux, des communes rurales et urbaines <i>Source de vérification : Ministère de la Justice</i>	11,2 % (2019) – 15 % 13(2009-2016) – 25 (2021 – 2027)

⁴³ PNUD

⁴⁴ Banque mondiale

⁴⁵ Enquête annuelle SMART

<p>c) Le déploiement de services publics inclusifs et équitables au profit des populations locales, réfugiées, déplacées est amélioré dans les zones fragiles</p>	<p>c1) Taux brut de scolarisation Tillabéry (primaire, secondaire et enseignement technique et professionnel), désagrégé par genre et par statut migratoire/ de déplacement <i>Source de vérification : Ministère de l'Education nationale</i></p> <p>c2) Dépenses publiques effectuées sous la forme de crédits délégués aux régions, départements et communes (%) <i>Source de vérification : lois de finances</i></p>	<p>NA – + 10 %</p> <p>3,6% (2019) – 8%</p>
<p>d) La présence de l'état de droit et la protection des droit humains, y compris dans la gestion des migrations et des déplacements forcés, est améliorée dans les territoires</p>	<p>d1) Nombre des Tribunaux d'Instance fonctionnels dans les nouveaux départements <i>Source de vérification : Ministère de la Justice</i></p> <p>d2) Existence et degré de mise en œuvre d'une feuille de route annuelle ou d'un plan de mise en œuvre annuel issu de la session du Cadre de Concertation Migration et comprenant des actions et cibles précises, sur la base de la Politique Nationale de Migration (PNM) 2020-2035 et son Plan d'Action Quinquennal adoptés au deuxième semestre 2020 par le gouvernement nigérien. <i>Source de vérification : documents et rapports produits par le Cadre de concertation migration</i></p>	<p>12 (2020) – 22</p> <p>Non (2020) – Oui</p> <p>NA – 75% annuellement</p>
<p>e) Le cadre légal et son application sont plus équitables en particulier en faveur des femmes</p>	<p>e1) Présence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe <i>Source de vérification : évaluation du cadre juridique financée par l'UE (méthodologie ODD5)</i></p>	<p>Non-équitable (2020) - Equitable</p>
<p>Objectif spécifique n°1.2: Renforcer la paix et la sécurité dans le respect des droits humains et de l'Etat de droit en particulier dans les territoires les plus fragiles</p>		
<p>Résultats escomptés</p>	<p>Indicateurs <i>Sources de vérification</i></p>	<p>Valeurs de référence et objectifs en 2027</p>
<p>a) La sécurité des biens et des personnes est renforcée dans les territoires dans le respect des droits humains et de l'Etat de droit</p>	<p>a1) Incidents sécuritaires dont violence contre les civils désagrégée par type d'acteur <i>Source de vérification : ACLED</i></p>	<p>394 (2020) - 355</p> <p>Dont incidents de violence contre les civils :</p> <p>>> Forces de défense et sécurité : 29 (2020) - 0</p> <p>>>> Autres acteurs : 241 (2020) - 217</p>

<p>b) Les mécanismes de prévention, de médiation, de règlement et de gestion des conflits, y compris fonciers sont fonctionnels</p>	<p>b1) Indice de risque INFORM <i>Source de vérification : INFORM</i></p>	<p>7,3 (2020)- 6,3</p>
<p>Objectif spécifique n° 1.3: Améliorer la prévention, l’anticipation et la gestion durable des crises et des chocs alimentaires/nutritionnels et climatiques</p>		
<p>Résultats escomptés</p>	<p>Indicateurs <i>Sources de vérification</i></p>	<p>Valeurs de référence et objectifs en 2027</p>
<p>a) La capacité des institutions nigériennes d’anticiper et répondre aux crises et aux chocs est améliorée</p>	<p>a1) Indice de manque de capacité d’adaptation INFORM <i>Source de vérification : INFORM</i></p>	<p>7,7 (2020) – 6,5</p>
<p>b) Les crises sont gérées de manière plus coordonnées est plus efficace (Nexus)</p>	<p>b1) Pourcentage de la population en insécurité alimentaire aigue sous pression, crise et plus <i>Source de vérification : Global Report on Food Crises (global Network against Food crises)</i></p> <p>b2) Nombre de communes / régions ayant intégré un plan de contingence et de préparation pour répondre aux crises et aux chocs dans le cadre des Plans de Développement Communaux (PDC) et les Plans de Développement Régionaux (PDR » <i>Source de vérification : budget annuel de la commune (inscription d’une ligne de contingence PIA) et plans de développement communaux adoptés par le Conseil Communal (inscription du plan de contingence)</i></p>	<p>27 % (2019) – 18 %</p> <p>0 (2021) – 4 communes de la région de Tillabéry et/ou 1 région (Tillabéry)</p>
<p>c) Les ressources naturelles sont mieux préservées, restaurées, et mises en valeur</p>	<p>c1) Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées <i>Source de vérification : Rapport National ODD Niger</i></p> <p>c2) Proportion de la superficie forestière dotée d’un plan de gestion forestière à long terme <i>Source de vérification : Rapport National ODD Niger</i></p>	<p>7,26 % (2019) – 6,5</p> <p>19,27 % (2019) - 23</p>

Domaine prioritaire 2: Education et formation professionnelle		
Objectif spécifique n° 2.1: Renforcer la gouvernance du système éducatif nigérien aux niveaux primaires et secondaires et dans l'enseignement technique et professionnel		
Résultats escomptés	Indicateurs <i>Sources de vérification</i>	Valeurs de référence et objectifs en 2027
a) Le pilotage du système éducatif nigérien aux niveaux primaire, secondaire et de l'enseignement et la formation technique et professionnel est plus efficace	a1) Espérance de vie scolaire de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur <i>Source de vérification : UNESCO</i>	6,41 (2017) – 8
	a2) Taux d'achèvement du primaire, désagrégé par genre et par statut migratoire / de déplacement <i>Source de vérification : WDI data</i>	62,3 % (2019) – 75 %
	a3) Score de capacité statistiques <i>Source de vérification : WDI data</i>	68,9 (2020) - 80
b) Le système éducatif nigérien aux niveaux primaire, secondaire et de l'enseignement et la formation technique et professionnel est plus équitable	b1) Taux brut de scolarisation des filles en secondaire <i>Source de vérification : WDI data</i>	20,7 % (2017) – 32 % <u>Primaire</u> (2018) : eau : 15,6 % - 25 % électricité : 5,2 % - 10 % <u>Secondaire</u> (2019) : eau : 38,7% - 50 % électricité : 30,7 % - 50 % internet : 4,9% - 10 %
	b2) % des établissements scolaires du primaire et du secondaire général et technique disposant d'eau, d'électricité et des établissements scolaires du secondaire général et technique disposant de connexion à internet au Niger (public et privé) <i>Source de vérification : Ministère de l'Education</i>	<u>Enseignement technique et professionnel</u> : eau : NA – 50 % électricité : NA – 50 % internet : NA – 15 %
Objectif spécifique n° 2.2 : Assurer un enseignement et une formation technique et professionnel performant et répondant aux besoins de l'économie du pays, notamment pour les femmes		
Résultats escomptés	Indicateurs <i>Sources de vérification</i>	Valeurs de référence et objectifs en 2027
a) La part des jeunes femmes aptes à intervenir dans la vie active augmente	a1) Part de la population féminine en âge de travailler ayant une éducation intermédiaire <i>Source de vérification : WDI data</i>	33,9 % (2017) – 40 %

Domaine prioritaire 3: Croissance et économie verte		
Objectif spécifique n°3.1: Augmenter la création, l'expansion et la diversification d'entreprises formelles et d'emplois décents		
Résultats escomptés	Indicateurs <i>Sources de vérification</i>	Valeurs de référence et objectifs en 2027
a) Le climat des affaires est amélioré, en particulier pour les femmes	a1) Score de l'indice « Women Business and the Law » <i>Source de vérification : WDI data</i>	59,4 (2019) - 75
	a2) Nombre d'entreprises disposant d'un NIF <i>Source de vérification : Direction Générale des impôts / Ministère des Finances</i>	70 872 (2020) – 100 000
b) L'accès au crédit est élargi	b1) Crédit intérieur au secteur privé (% PIB) <i>Source de vérification : WDI data</i>	14,9 % (2016) – 20 %
c) Des secteurs économiques porteurs contribuant au développement d'une urbanisation saine et verte et des exportations sont impulsés, notamment dans les zones affectées par la migration et les déplacements	c1) Proportion de jeunes entrepreneurs et promoteurs ayant reçu un appui technique ou financier, désagrégé par zone géographique <i>Source de vérification : Ministère entrepreneuriat des jeunes – Rapport de mise en œuvre du PDES</i>	1,5 % (2018) – 10 %
	c2) Industrie (y compris la construction), valeur ajoutée (% du PIB) <i>Source de vérification : WDI data</i>	20,2 % (2019) – 25 %
	c3) Exportation de biens et services (% PIB) <i>Source de vérification : Direction Générale des impôts / Ministère des Finances</i>	11 % (2019) – 15 %
Objectif spécifique n°3.2: Développer des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales bancables, durables pourvoyeuses d'emploi et contribuant à l'équilibre alimentaire et nutritionnel des populations locales (« farm to fork »)		
Résultats escomptés	Indicateurs <i>Sources de vérification</i>	Valeurs de référence et objectifs en 2027
a) La production agricole augmente, notamment dans les zones affectées par la migration et les déplacements	a1) Taux de dépendance des importations en céréales <i>Source de vérification : FAO STAT (UN DATA)</i>	10,20 % (2015 – 2017) – 6,5 % (2025 – 2027)
	a2) Productions agricoles irriguées en équivalent céréalier (tonnes) , désagrégé par zone géographique <i>Source de vérification : Ministère de l'Agriculture</i>	831 382 (2016 – 2019) – 1 500 000 (2022 – 2027)

b) Le conseil Agricole est renforcé	b1) Pourcentage d'acteurs/OP/Coopératives de producteurs qui ont amélioré leur production / stockage / transformation / commercialisation suite à l'appui conseil <i>Source de vérification : étude financée par l'UE</i>	À définir - + 15%
Objectif spécifique n°3.3: Renforcer l'investissement au Niger autour de pôles productifs urbains respectueux de l'environnement		
Résultats escomptés	Indicateurs <i>Sources de vérification</i>	Valeurs de référence et objectifs en 2027
a) Des infrastructures supports socio-économiques durables (secteurs : énergie, eau et assainissement, digitalisation, gestion et valorisation des déchets, transport), autour de quelques centres urbains stratégiques, notamment dans les zones affectées par la migration et les déplacements, sont disponibles pour permettre l'essor de pôles de croissance régionaux, mais aussi l'acroissement de villes intermédiaires	a1) Part de la production électrique à partir de sources renouvelables (% du total) , désagrégé par zone géographique <i>Source de vérification : WDI data</i>	0,8 % (2015) – 5%
b) L'investissement croît	b1) Volume des IDE (% du PIB) <i>Source de vérification : FMI</i>	4,59 % (2019) - 9

Pièce jointe 2 : Matrice des donateurs montrant les dotations indicatives par domaine prioritaire

Domaines prioritaires	Montant indicatif contributions financières 2021 - 2024	Partenaires impliqués ⁴⁶														
		UE (dont ECHO)	France	Allemagne	Espagne	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	Banque Mondiale	USA (USAID + MCC)	Banque Africaine de Développement	Suisse	Norvège	JICA	SNU
Domaine prioritaire 1 et TEI 1 : GOUVERNANCE	2 230	292	283	128	2	197	46	57	30	875	320	tbd	tbd	0	tbd	tbd
Domaine prioritaire 2 et TEI 2 : EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	576	99	24	40	10	2	4	3	20	255	7	6	25	40	3	38
Domaine prioritaire 3 et TEI 2 : CROISSANCE ET ECONOMIE VERTE	1 841	198	238	80	39	30	50	12	64	732	353	35	5	0	0	5

⁴⁶ Ces montants sont susceptibles d'évolution et reflètent la situation des information partagées début 2021, au moment de la finalisation des TEI